



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VINS DE
BORDEAUX *B*

BORDEAUX

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 7 juillet 2023

Dispositif d'arrachage sanitaire de la vigne : point d'étape en Gironde

Lancé depuis le 5 juin dernier, l'appel à pré-candidature pour l'aide d'arrachage sanitaire de la vigne en Gironde a déjà recensé **584 demandes représentant près de 5 000 hectares**. Il s'agit dans 36% des cas, d'opérateurs qui souhaitent arrêter totalement leur activité agricole et viticole, et 64% d'opérateurs qui souhaitent se diversifier.

Il est rappelé que les **viticulteurs ont jusqu'au 17 juillet 2023 minuit pour se signaler sur le site de la préfecture de la Gironde** : <https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-viticulture-foret/Dispositif-d-arrachage-sanitaire-en-Gironde>

L'engagement sur 20 ans ne concerne pas les viticulteurs qui souhaitent diversifier leur activité. Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine peut accompagner ces projets de diversification via des aides aux investissements.

Les opérateurs s'étant signalés comme intéressés par des échanges ou ventes, seront contactés par la SAFER qui proposera un outil de visualisation en ligne à compter du 25 juillet prochain.

Les demandes d'aides définitives devront être effectuées à l'ouverture du dispositif prévu entre mi-septembre et mi-octobre, auprès de la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde. Le dispositif d'aide du Conseil régional est d'ores et déjà ouvert et accessible sur le site de la région : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-la-reorientation-des-exploitations-viticoles>

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur le site de la préfecture de Gironde : <https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-viticulture-foret/Dispositif-d-arrachage-sanitaire-en-Gironde>